FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	431
Moto-Club	ASM 16
N° d'affiliation	C3373
Date	04/08/2018
Lieu	JURIGNAC
Organisateur technique	BORDRON Olivier
E-mail	obtp16@gmail.com
Téléphone	06 07 03 40 78

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Me NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	Mr HEMERIT Sébastien	Licence : 012759
Membre du Jury	Me GUILMINEAU Sandrine	Licence : 296933
Membre du Jury	Mr BRONSREWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Commissaire technique responsable	Mr BOUTROIX Lucien	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	TEAM FLC CHRONO	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Démo Freestyle				Licence NCO
LOISIRS	13	99	125 à 650	engagement 21 euros licence NCO/N33C
MX 1	15	99	250 à 650	engagement 21 euros licence NCO
QUADS	15	99	> 250cc	engagement 21 euros licence NCO
OPEN	13	99	125 cc et plus	engagement 18 euros licence NCO

Engagement :

Site Internet ---- engage-sports.com

Contact --------- le secrétariat

Téléphone ------- 0549079629 E-mail--- ligue

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 12

Caution :

EPREUVE FFM N° 431

VISA LMPC N° 30.18

ST-LEGER de la MARTINIERE 12.06.18

Ligue Motocycliste Aquitaine

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur BENDO**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **CH Angouleme Girac**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **10 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site **ASM16**

Adresse ..... **Chemin d'Etriac**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	48
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	27
En manche :	27

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1360 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille **35**

Longueur de la ligne droite de départ **80**

Nombre d'OCP* **13**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

EPREUVE FFM N° 431
VISA LMPC N° 30-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 12.06.18

Visa du Moto-Club

Date : **01/06/2018**

A.S.M 16
LE PIN 16250 CHADURIE
TEL : 06 07 03 40 78

Visa de la Ligue

Date : 12/06/2018

LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr
Le 12/06/2018 09:56
DEGRACHE

Visa de la FFM

Date : 25/06/2018
Numéro : 18/0656

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine FFM Poitou-Charentes

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 431
Moto-Club —— ASM 16
N° d'affiliation —— C3373
Date —— 04/08/2018
Lieu —— JURIGNAC
Organisateur technique - BORDRON Olivier
E-mail —— obtp16@gmail.com
Téléphone —— 06 07 03 40 78

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- 04/08/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
09 h 00	12 h 00	controle administratif	controle technique	
13 h 30	13 h 55	essais libres + chrono	LOISIRS groupe A	10 + 15 mn
14 h 00	14 h 25	essais libres + chrono	LOISIRS groupe B	10 + 15 mn
14 h 30	14 h 55	essais libres + chrono	OPEN	10 + 15 mn
15 h 00	15 h 25	essais libres + chrono	MX 1	10 +15 mn
15 h 30	15 h 55	essais libres + chrono	QUADS	10 +15 mn
16 h 00	16 h 20	1ère manche	LOISIRS qualifiés	15 mn + 1T
16 h 25	16 h 45	1ère manche	LOISIRS non qualifiés	15 mn + 1T
16 h 50	17 h 15	1ère manche	OPEN	15 mn + 1T
17 h 20	17 h 45	1ère manche	MX 1	20 mn + 1T
17 h 50	18 h 15	1ère manche	QUADS	20 mn + 1T
18 h 20	18 h 50	DEMO FREESTYLE		
18 h 55	20 h 25	ENTRACTE		
20 h 30	20 h 50	2ème manche	LOISIRS qualifiés	15 mn + 1T
20 h 55	21 h 15	2ème manche	LOISIRS non qualifiés	15 mn + 1T
21 h 20	21 h 40	2ème manche	OPEN	15 mn + 1T
21 h 45	22 h 10	2ème manche	MX 1	20 mn + 1T
22 h 15	22 h 40	2ème manche	QUADS	20 mn + 1T
22 h 45	23 h 00	DEMO FREESTYLE		
23 h 05	23 h 25	3ème manche	LOISIRS qualifiés	15 mn + 1T
23 h 30	23 h 50	3ème manche	LOISIRS non qualifiés	15 mn + 1T
23 h 55	00 h 15	3ème manche	OPEN	15 mn + 1T
00 h 20	00 h 45	3ème manche	MX 1	20 mn +1T
00 h 50	01 h 15	3ème manche	QUADS	20 mn +1T
01 h 20		RECOMPENSES		
01 h 45		FIN DE LA MANIFESTATIC		

EPREUVE FFM N° 431
VISA LMPC N° 30-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 12-06-18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 431
Moto-Club — ASM 16
N° d'affiliation — C3373
Date — 04/08/2018
Lieu — JURIGNAC
Organisateur technique - BORDRON Olivier
E-mail — obtp16@gmail.com
Téléphone — 06 07 03 40 78

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
commissaire de piste	SOLIVEAU Patrice	340407
commissaire de piste	DUMAS Pascal	263896
commissaire de piste	SOLIVEAU Jérome	337640
commissaire de piste	DRAPEAU Bruno	232119
commissaire de piste	SOLIVEAU Jean Luc	262258
commissaire de piste	MOREAU Christophe	216801
commissaire de piste	BOUCHET Jacques	117954
commissaire de piste	SAVARIT Jean Claude	181432
commissaire de piste	RIVAUD Sophia	263899
commissaire de piste	AUGEREAU Jordan	337653
commissaire de piste	DESGRANGES Gérard	337639
commissaire de piste	GOURMAUD Damien	011917
commissaire de piste	BRUNETEAU James	043042
commissaire de piste	NICOLAS Pascal	018234
commissaire de piste	LAGRAVE BARREAU Jeanine	197358

EPREUVE FFM N° 431
VISA LMPC N° 30.18
ST-LEGER de la MARTINIERE 12.06.18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
- 35 -

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
Commune de JURIGNAC
PLAN DU CIRCUIT
ASM-16

Plan : juillet 2014:

Longueur du circuit = 1468m
Largeur du circuit = 6m A 8m
Longueur ligne droite de départ =100m
Largeur ligne droite de départ = 30m
12 postes de commissaires
2 postes de secours

EPREUVE FFM N° 431
VISA LMPC N° 30-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 12.06.18

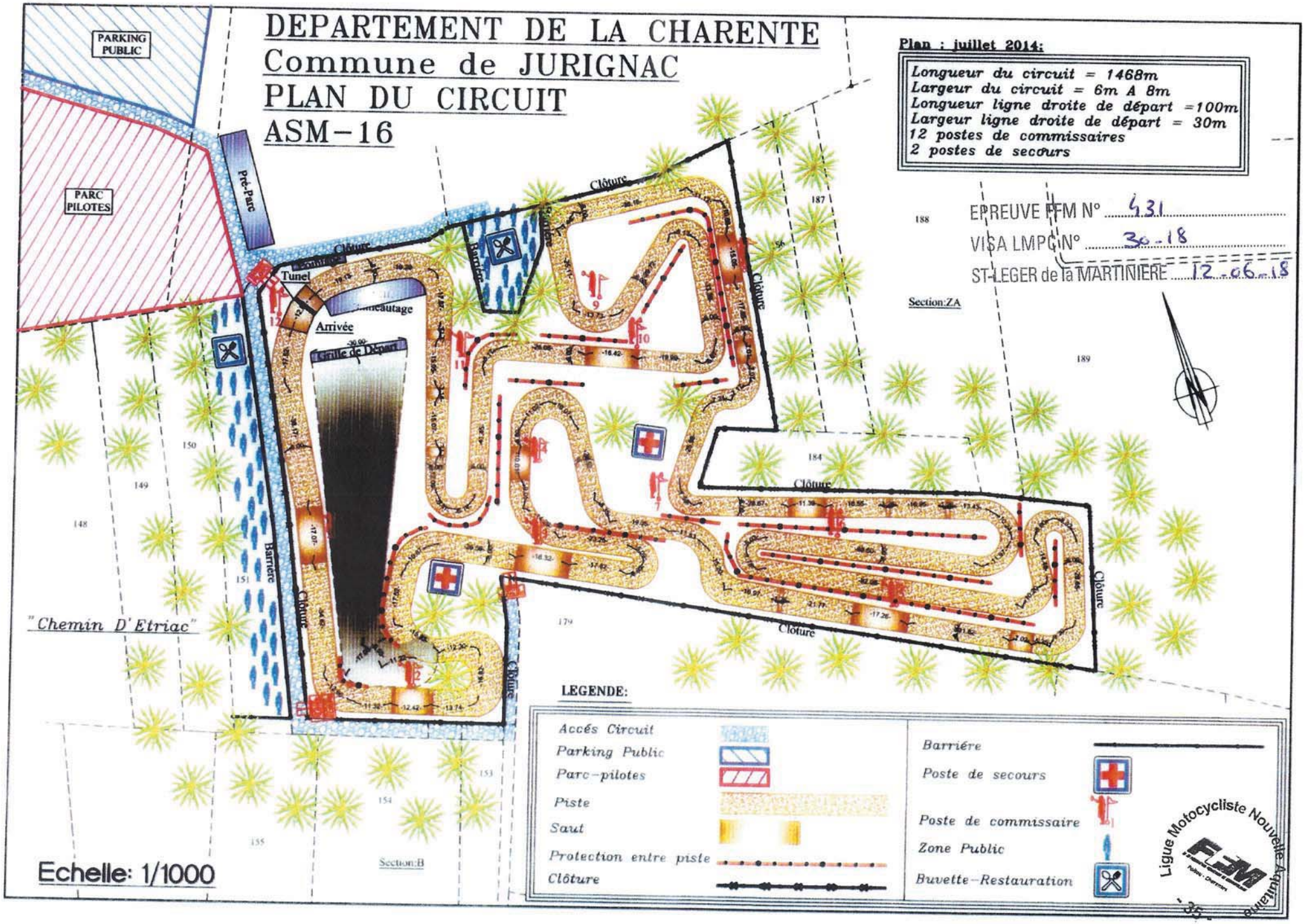

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 / 218.321

ASSURE : ASM16

COMPÉTITION : MOTOCROSS FFM JURIGNAC **CATEGORIE : NATIONALE**

LIEU :N°1 LE PIN – 16250 CHADURIE **N° D'AGRÉMENT : 431**

DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 04/08/2018** **JUSQU'AU : 04/08/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, **Preneur d'assurance**

Date 13/06/2018 [*signature*]

GRAS SAVOYE une société Willis Towers Watson, Société de courtage d'assurance et de réassurance
Pôle Sports Mécaniques - 26 Rue E. Decorps CS 70120 F-69628 Villeurbanne cedex
Tél +33 4 72 34 90 20 - Télécopie +33 4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33. 33/34 Quai de Dion Bouton. CS 70001. 92 814 Puteaux Cedex.
Tél. 01 41 43 50 00. Télécopie 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros.
311 248 637 R.C.S. Nanterre N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707. (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel & de Résolution) 61 rue Taitbout F-75436 Paris Cedex 9